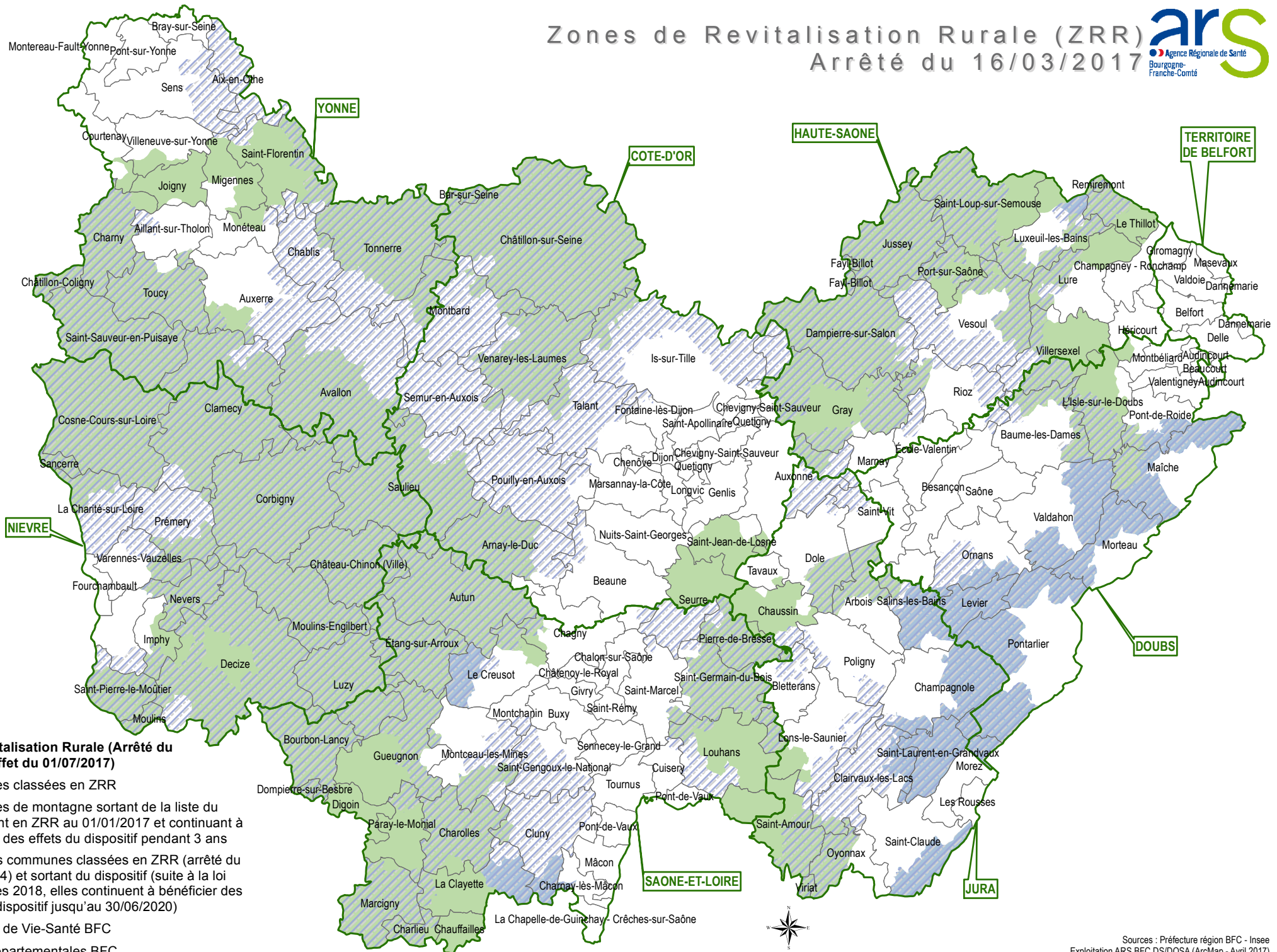


Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)

Arrêté du 16/03/2017



Zones de Revitalisation Rurale (Arrêté du 16/03/2017 à effet du 01/07/2017)

- Communes classées en ZRR
- Communes de montagne sortant de la liste du classement en ZRR au 01/01/2017 et continuant à bénéficier des effets du dispositif pendant 3 ans
- Anciennes communes classées en ZRR (arrêté du 30/07/2014) et sortant du dispositif (suite à la loi de finances 2018), elles continuent à bénéficier des effets du dispositif jusqu'au 30/06/2020
- Territoires de Vie-Santé BFC
- Limites départementales BFC

